

IMEC Images

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation ci-après désignées « CGU » régissent les conditions dans lesquelles IMEC Images concède à ses clients, ci-après désignés « l'Usager » le droit de reproduire ou de représenter les photographies de son fonds.

Le seul fait de visualiser, d'utiliser ou d'acquérir les droits d'exploitation sur l'une des photographies du fonds IMEC Images, implique l'acceptation sans réserve et le respect de toutes les stipulations des présentes CGU.

Les CGU d'IMEC Images priment sans réserve sur les conditions générales de l'Usager et de tout autre code en matière d'illustration photographique. Dans l'hypothèse où l'Usager n'accepterait pas une ou plusieurs stipulations contenues dans les CGU ou que ces stipulations seraient en contradiction avec ses propres conditions générales, alors il appartiendra à l'Usager de s'abstenir d'utiliser ce service et les contenus qui sont mis à votre disposition.

Conditions d'utilisation des photographies proposées par IMEC Images

IMEC Images est mandaté conventionnellement par les déposants, détenteurs et ayants droit, pour commercialiser les photographies dans les conditions ci-après limitativement décrites.

En application du mandat qui lui est confié, l'IMEC concède à l'Usager un droit limité de reproduire, de représenter ou de s'inspirer des images photographiques d'IMEC Images. Cette licence est consentie pour un usage limité tel que défini au recto du bordereau de commande.

En aucun cas l'Usager n'acquiert la propriété matérielle des documents qui lui sont transmis par IMEC Images.

Les images concédées par IMEC Images en application des présentes concernent strictement l'usage mentionné: sur le formulaire de commande, complété par l'Usager ou un accord bilatéral spécifique. Toute autre utilisation ou réutilisation des images photographiques concédées fera l'objet d'un nouvel accord suivi ou non d'une facturation complémentaire.

L'Usager s'engage à justifier de l'utilisation de chacun des documents photographiques d'IMEC Images. Chaque utilisation ou réutilisation des images photographiques objet des présentes fera l'objet d'un paiement de droits dont le montant est fixé par IMEC Images.

L'Usager s'engage à respecter les restrictions d'utilisation éventuelles qui accompagnent les images photographiques. Toute utilisation publicitaire ou à des fins de propagande politique ou pour des sujets de société sensibles est interdite sans l'accord préalable écrit d'IMEC Images.

Les images photographiques qui seront mises en ligne par l'Usager pour leur exploitation dans le cadre de l'édition d'un site Web devront être diffusées en basse résolution (400 x 400 pixels maximum).

Protection des œuvres, biens ou personnes représentés

Les images photographiques peuvent être grevées d'un droit de propriété littéraire et artistique ou d'un droit de propriété industrielle, d'un droit voisin, d'un droit de la personnalité, d'un droit moral, d'un droit de propriété ou autres droits appartenant à un tiers. Sauf stipulation contraire, la licence d'exploitation concédée par IMEC Images n'inclut jamais les autorisations relatives à l'exploitation d'œuvres de l'esprit, de marques, de l'image des personnes et des biens immeubles ou meubles représentés dans les images photographiques.

L'Usager est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires et de la négociation des droits relatifs aux œuvres, biens ou personnes représentés sur les images photographiques auprès de leurs ayants droits. En conséquence, l'Usager garantit IMEC Images contre tout recours ou contestation relatif à l'obtention des ces droits et garantit, à ce titre, IMEC Images contre toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre.

Conditions d'utilisation des images photographiques

Les images photographiques sont des œuvres protégées par le droit de la propriété intellectuelle. En application du droit français et des conventions internationales aucune atteinte ne peut être portée à l'intégrité ni à la paternité d'une œuvre. Aucune exploitation d'une image photographique ne doit avoir pour conséquence de porter atteinte à l'honneur et la réputation de son auteur mais également ne doit pas la dénaturer et, s'agissant d'image d'actualité, la détourner de sa signification.

L'Usager est seul responsable des conditions dans lesquelles il exploite les images photographiques, notamment en les re-légendant, en les associant avec d'autres photographies ou tout texte ou image de son choix ou en procédant, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit d'IMEC Images, à leur modification ou leur recadrage.

Toute modification des images photographiques (recadrage significatif, détournement, retouche, montage de plusieurs photographies, coloriages, etc.) ou des légendes relève de la seule responsabilité de l'Usager qui tiendra indemne IMEC Images contre tout recours relatif à ces modifications.

Crédit photographique

La mention du crédit photographique est obligatoire sur chacune des reproductions ou représentations des images photographiques. Il est composé du nom du fonds d'archives suivi de la mention IMEC Images.

Le crédit photographique doit être apposé soit au regard de l'image reproduite soit dans la table d'illustration prévue à cet effet en indiquant clairement la page ou l'endroit où ladite image est reproduite. De même, cette mention doit également être inscrite au générique des œuvres audiovisuelles ou multimédia incorporant des images photographiques, objet des présentes.

Pour l'utilisation des images photographiques dans un produit/service électronique de type site Web, CD-R, Intranet, l'Usager s'engage à faire figurer sur chaque page où apparaît l'image photographique IMEC Images, la mention suivante :

« Tous droits réservés à IMEC Images ».

En cas de non-respect des présentes dispositions, les droits dus à IMEC Images au titre de l'exploitation considérée seront automatiquement triplés.

Prêt des images photographiques et facturation

Les images sont prêtées gratuitement en basse définition. L'envoi d'images en haute définition implique une première facturation pour frais techniques.

Une deuxième facturation pour les frais de gestion des droits intervient lors de la publication des photographies.

Sauf accord préalable d'IMEC Images, l'Usager n'est pas autorisé à conserver en archive, sur quelque support que ce soit, les images photographiques transmises par IMEC Images au-delà de sept jours à compter de leur utilisation effective.

Justificatif d'exploitation

Les justificatifs d'exploitation des images photographiques doivent être envoyés à IMEC Images dans un délai de quinze jours à compter de la date de parution ou de publication. Passé ce délai, les droits d'exploitation seront doublés et facturés à l'Usager sans préavis. Dans le cas de parution non déclarée identifiée par IMEC Images, les droits dus seront quadruplés.

En l'absence de paiement des droits dus à IMEC Images ou en cas d'exploitation par l'Usager des images photographiques en violation des droits d'IMEC Images et notamment sans en informer IMEC Images, IMEC Images se réserve le droit d'obtenir réparation des préjudices qu'elle pourrait avoir subis par tous les moyens de droit.

Règlement

Les factures sont payables à trente jours date d'émission de la facture ou à la date qui est spécifiée sur la facture si celle-ci est plus proche. Toute facture restée impayée au-delà de ce délai de trente jours sera automatiquement majorée d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal français.

Dispositions diverses

Les présentes CGU comportent l'intégralité des conventions intervenues entre les parties et rendent caduc tout autre accord, déclaration d'intention, promesse ou document antérieur échangé entre les parties et relatif aux présentes stipulations.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'une disposition des présentes n'emporte aucunement renonciation au bénéfice de ladite clause.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes CGU serait déclarée nulle, les parties conviennent que les autres demeureront en vigueur et conserveront leur plein effet à leur égard.

Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGU sont régies par la loi française à l'exclusion de toute autre.

Pour toute contestation pouvant s'élever au sujet de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU, les parties font attribution de compétence aux Tribunaux de Paris qui seront seuls compétents nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce, même en cas de référé.